

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-OSMONVILLE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2011

L'an deux mille onze le dix-neuf avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame HAIMONET Carole, maire de la commune.

Etaient présents : Mme DIEUTRE, Mr CARRETIER, adjoints ;

Mmes CORREIA, HINFRAY. MM BRETON, DUPONT, DUSSAUX, GENTY, HAUTEFEUILLE, LASNE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr VAN DER BRUGGEN à Mme HAIMONET

Mme DELESTRE à Mme HINFRAY

Mr DIEUTRE à Mme CORREIA

Mme AUVRAY à Mr LASNE

Secrétaire de séance : Mr Yvan CARRETIER

Madame DIEUTRE Georgina, donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des présents et suivent les signatures.

Avant de débiter la réunion, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire un point complémentaire à l'ordre du jour, relatif à la désignation d'un délégué titulaire auprès du Syndicat Intercommunal des Bassins Versants de la Varenne, afin de remplacer Monsieur Mickaël DUPONT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition et décide d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la séance.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES BASSINS VERSANTS

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Mickaël Dupont.

Mr DUPONT informe qu'il demande son remplacement en qualité de délégué titulaire du fait d'un réaménagement prochain dans l'entreprise familiale, donc un accroissement de ses activités professionnelles, et d'un changement de statut dans sa vie personnelle, d'où moins de disponibilités.

Monsieur Jean-Marie GENTY, délégué suppléant, propose sa candidature.

Suite à un vote, à l'unanimité des présents et membres représentés, le Conseil Municipal,

- désigne Mr GENTY Jean-Marie, délégué titulaire représentant la commune auprès des Bassins Versants de la Varenne
- désigne Mr DUPONT Mickaël, délégué suppléant

Compte administratif 2010- Régie de Transport

Le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance du projet de compte administratif 2010, présenté par Madame le Maire qui s'établit comme suit :

Section d'Exploitation

Dépenses = 22.262,47€

Recettes = 25.062,83€

Résultat de l'exercice = 2.800,36€

Résultat de clôture = 5.351,52€

Section d'Investissement

Dépenses= 0

Recettes = 5.193,70€

Résultat de l'exercice = 5.193,70€

Résultat de clôture = 19.595,02€

Madame le Maire se retire de la salle et le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr Yvan CARRETIER, adjoint et doyen d'âge, à l'unanimité, approuve et vote le présent compte administratif 2010.

Compte de Gestion 2010 – Régie de Transport

Madame le Maire, ayant repris la présidence de la séance, propose au Conseil d'examiner le compte de gestion 2010 du receveur municipal, celui-ci étant parfaitement conforme au compte administratif et n'appelant pas d'observations.

Le Conseil Municipal,

- Constate les identités de valeur entre le compte administratif 2010, présenté par Madame le Maire et le compte de gestion 2010, présenté par Monsieur DORE, receveur municipal
- Arrête les résultats de clôture et adopte à l'unanimité le compte de gestion 2010.

Affectation des résultats 2010

Après avoir entendu les résultats et approuvé le compte administratif 2010 de la Régie de Transport, le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation des résultats, à l'unanimité des membres présents et représentés - décide d'affecter:

au compte R002 du BP 2011, l'excédent de : 5.351,52€

au compte R001 du BP 2011, l'excédent de : 19.595,02€

Budget primitif 2011- Régie de Transport

Le projet de budget primitif élaboré par la commission des finances est présenté par Madame le Maire.

Il s'équilibre en dépenses et recettes d'exploitation à la somme de : 29.751,52€

Et à la somme de 24.788,72€ en dépenses et recettes d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2011 de la régie de transport.

Compte administratif 2010 – Commune

Le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance du projet de compte administratif 2010, présenté par Madame le Maire qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses = 429.118,98 €

Recettes = 482.121,49€

Résultat de l'exercice = 53.002,51€

Résultat de clôture = 147.660,10€

Section d'Investissement

Dépenses = 224.510,59€

Recettes = 163.315,16€

Restes à réaliser : Dépenses = 1.239.677,30 Recettes = 1.322.519,37

Résultats de l'exercice = - 61.195,43€

Résultat antérieur = -51.033,27€

Solde d'exécution = -112.228,70€

Madame le Maire se retire de la salle et le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Yvan CARRETIER, adjoint et doyen d'âge, à l'unanimité, approuve et vote le compte administratif 2010.

Compte de Gestion 2010- Commune

Madame le Maire ayant repris la présidence de la séance, propose au Conseil d'examiner le compte de gestion du receveur municipal.

Le Conseil Municipal,

- constate les identités de valeurs entre le compte administratif 2010, présenté par Madame le Maire et le compte de gestion 2010, présenté par Monsieur DORE, receveur municipal.
- Arrête les résultats de clôture et adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2010

Affectation des résultats 2010

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice,

- décide, à l'unanimité, d'affecter au budget pour l'année 2011 le résultat de fonctionnement de l'exercice, comme suit :

Compte R002 du Budget 2011 : 118.273,47€

Besoin de financement Compte 1068 du Budget 2011 : 29.386,63€

Compte D001 du Budget 2011 : 112.228,70€

Vote des taux des impositions directes 2011

Madame le Maire informe l'assemblée qu'à compter de 2011, la réforme de la taxe professionnelle ne se limite pas à la suppression de la TP et à son emplacement par d'autres impôts, elle modifie également la répartition des impôts locaux entre les différents niveaux de collectivités.

Ainsi à compter de 2011, les départements ne perçoivent plus de TH : transfert du taux de TH 2010 du département au bloc communal. Ces transferts sont réalisés via un mécanisme de recalcul de TH, de TFNB et de CFE qui permet de déterminer les taux de référence pour chaque collectivité.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les membres de la commission ont présenté un budget sans augmentation de taux par rapport à 2010.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les taux de référence des impôts locaux pour l'année 2011 comme suit :

Taxe d'habitation : 15.62%

Taxe Foncière Bâtie : 9.58%

Taxe Foncière Non Bâtie : 22.84%

Cotisation Foncière des Entreprises : 16.90%

Mr Dussaux rappelle au Conseil que dans un avenir proche, il faudra procéder à une modification des taux, de façon progressive, afin d'éviter une hausse importante.

Un débat est ouvert où chacun abonde dans ce sens soulignant qu'il est préférable d'actualiser les taux de façon progressive que d'apporter une forte hausse à un moment donné.

Budget Primitif 2011- commune

Madame le Maire présente au Conseil le projet de budget primitif 2011 élaboré par la commission des finances, réunie à deux reprises.

Madame le Maire énumère les nouvelles opérations inscrites en section d'investissement et donne le détail des subventions allouées aux différentes associations, ainsi qu'il suit :

- Coopérative école maternelle : 213.00€
- Coopérative école élémentaire : 250.00€
- Reversement d'une subvention départementale à l'école élémentaire : 230.00€
- Association USSMO : 785.00€
- Club de l'Amitié : 385.00€
- Amicale AC SMO : 385.00€
- ANIM'ADO : 750.00€
- Syndicat d'Initiative St-Saëns : 70.00€
- Restaurants du cœur : 80.00€
- Amicale Sapeurs Pompiers St-Saëns : 70.00€

Madame Dieutre informe que l'association ANIM'SMO sollicitera la commune pour l'attribution d'une subvention. Madame le Maire lui répond qu'une demande écrite devra être déposée en mairie.

Madame le Maire informe le Conseil de son entrevue avec l'assureur de la commune afin de revoir les montants des primes d'assurance des biens communaux, notamment le capital garanti du contrat multirisques est revu à la baisse, le tracteur communal sera désormais en tiers simple (précédemment dommages tout accident), le car scolaire est toujours garanti pour sa valeur neuve, sans tenir compte de la décote. La garantie sera revue à la baisse. Un courrier a été transmis à Mercedes pour demande d'informations.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable concernant la réactualisation des dossiers d'assurance.

Par ailleurs, Madame le Maire indique que les contrats des copieurs école sont arrivés à échéance. Une offre tarifaire de Toshiba est proposée à l'assemblée pour l'achat d'un E STUDIO 211 ou d'un contrat de location sur 5 ans. Dans le cadre d'un contrat de location, il convient de noter que si le produit ne correspond plus aux besoins, une modification est possible. Le coût de location est fixé à 33€HT avec un coût copie de 0.008€HT la copie, sachant que le contrat actuel est de 0.016€HT /copie.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition tarifaire pour un contrat de location sur 5 ans du Toshiba E STUDIO 211 d'un montant de 33€HT et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Le projet de budget s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 626.314,47€

Et en dépenses et recettes d'Investissement à la somme de 1.407.713,40€ en tenant compte des restes à réaliser en dépenses : 1.239.677,30 et en recettes : 1.322.519,37.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2011 de la commune.

Travaux 2011- Demande de subventions

Madame le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin de lui permettre de faire les démarches nécessaires pour l'obtention de subventions pour les différentes opérations à engager.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, à solliciter des demandes de subventions au taux maximal de l'Etat au titre de la DETR et/ou du Conseil Général pour les opérations suivantes :

- Travaux de voirie communale : chemin du Glacis et de Bellevue, Sécurisation de la buse de la Boissière, Fermeture du préau école maternelle sur trois côtés, mise aux normes de sécurité de la salle des fêtes après le contrôle Véritas.

Location parcelle ZH25

Madame le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier reçu des locataires actuels de la parcelle ZH 25 sise derrière le cimetière, l'informant de la résiliation du contrat de location.

Après délibération, le Conseil est favorable pour remettre en location la parcelle. Une information sera effectuée sur les panneaux administratifs de la mairie et dans le journal.

Site Internet

Madame le Maire souhaite faire le point sur le site internet de la commune. Elle interroge Monsieur DUSSAUX sur les modalités de transfert du nom de domaine au nom de la commune dans la mesure où la licence est à son nom.

D'autre part, Madame le Maire émet le souhait de rendre attractif ce site en faisant des mises à jour régulières d'informations communales, comme le calendrier des animations, tarifs de la salle des fêtes, les comptes-rendus de Conseil.

Mr Dussaux prend note de ce souhait, vérifiera la date du renouvellement de la licence et propose de transmettre le logiciel à Madame le Maire pour apprendre à le connaître dans un premier temps et lui venir en aide si besoin se faisait ressentir.

Questions diverses

Madame le Maire

- Distribue des invitations à une soirée « Maupassant » qui aura lieu à Montérolier.
- Informe le Conseil que Madame Elisabeth Touchard du Théâtre Musical Coulisses propose une soirée ouverte à tous, à la salle des fêtes de Saint-Martin-Osmonville, le vendredi 13 mai.
- Donne lecture des comptes-rendus des conseils d'écoles maternelle et élémentaire :

Une aide financière de 136€ a été accordée à l'école maternelle pour la participation à un prix.

Mr Van Der Bruggen a conçu un prototype d'appareil pour le déplacement des meubles, un devis a été demandé pour la fabrication.

La date de la kermesse de fin d'année est fixée au samedi 18 juin 2011.

Concernant l'école élémentaire, Madame le Maire informe le Conseil que 3 agents ont participé à la formation aux premiers secours, que la révision du parc informatique a été effectuée par un nouveau prestataire.

- Donne lecture des statistiques des interventions des sapeurs-pompiers sur le territoire communal pour l'année 2010. Il est noté qu'il y a eu 66 interventions dont 27 pour la destruction de nids de guêpes. Madame le Maire informe qu'à partir de cette année 2011, les pompiers n'interviendront plus pour la destruction de nids de guêpes chez les particuliers. Ceux-ci doivent faire appel à une entreprise spécialisée, à défaut, le SDIS interviendra moyennant une facturation de 100€

Par ailleurs, après une visite instructive, les sapeurs pompiers recherchent toujours des volontaires à moins de 5 minutes de la caserne. Avis aux amateurs.

Monsieur Hautefeuille informe le Conseil que le SIAEPA des Sources Varenne et Béthune prendra possession de ses locaux le 10 mai. Concernant la mutualisation des travaux de branchement et raccordement au réseau d'assainissement collectif, actuellement, il n'y a que 75% des personnes qui ont répondu au questionnaire émis par le SIAEPA. Les représentants du Syndicat passeront chez ceux qui n'ont pas répondu.

Monsieur Hautefeuille souligne de nombreuses plaintes après le changement des compteurs d'eau par le nouveau prestataire dues aux fuites importantes qui ont été constatées.

La station de dépôtage du SIAEPA devrait être implantée dans la vallée de Misère à Bréquigny.

Madame DIEUTRE interroge les représentants afin de connaître de qui vient la décision d'effectuer les travaux d'assainissement.

Monsieur Dussaux répond que la commune a transféré sa compétence eau et assainissement au Syndicat et que le projet date depuis 98/99. La commune intervient uniquement afin que les opérations se passent dans les meilleures conditions.

Madame le Maire informe le Conseil :

-de l'effraction ayant eu lieu aux vestiaires du foot, et du dépôt de plainte à la Gendarmerie de St-Saëns.

-du déplacement imminent de l'abribus du Centre, dès la signature du bon de commande par la Direction des Routes

- de la nouvelle date du banquet des anciens qui est fixée au dimanche 11 septembre

Madame le Maire demande aux membres du Conseil souhaitant participer au banquet du 8 mai de s'inscrire auprès de Mme Auvray.

Monsieur Lasne, président de l'USSMO, demande où en est le projet de dénomination du terrain de football.

Mr Carretier lui répond qu'il a ce dossier et qu'il le déposera prochainement à la mairie. Mr Lasne émet le souhait d'une inauguration au mois de septembre et demande la possibilité d'inscrire le sujet à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

La séance est levée à 23h42.

Carole HAIMONET, Maire